

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers des minéraux et métaux, spécialité « bronzier », session 2018

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

18-DEC4-07155

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 5 pages au total.

SUJET N°1 :

À partir du dossier photographique :

- Classez les photographies par ordre chronologique ;
- Définissez les styles (caractéristiques précises du style, des matériaux, de l'ornementation, de la technique) et datez-les ;
- Commentez au choix l'une de ces œuvres.









Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers des minéraux et métaux, spécialité « bronzier », session 2018

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

18-DEC4-07155

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 5 pages au total.

SUJET N°2 :

À partir du dossier photographique :

- Classez les photographies par ordre chronologique ;
- Définissez les styles (caractéristiques précises du style, des matériaux, de l'ornementation, de la technique) et datez-les ;
- Commentez au choix l'une de ces œuvres.









Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers des minéraux et métaux, spécialité « bronzier », session 2018

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

18-DEC4-07155

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 5 pages au total.

SUJET N°3 :

À partir du dossier photographique :

- Classez les photographies par ordre chronologique ;
- Définissez les styles (caractéristiques précises du style, des matériaux, de l'ornementation, de la technique) et datez-les ;
- Commentez au choix l'une de ces œuvres.







